



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09 novembre 2020

PARACHÈVEMENT DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

La ministre de la Culture, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, se félicite qu'un an après le vote de la loi du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique, le CNM ait fusionné, le 1^{er} novembre, avec les associations partenaires au service de la filière musicale (Fonds pour la création musicale, CALIF, IRMA et Bureau Export).

Les équipes de ces quatre associations sont désormais réunies avec celle de l'ancien Centre national de la chanson, des variétés et du jazz. La centaine de collaborateurs qui composent aujourd'hui le CNM pourra s'installer au cours de l'année prochaine dans de nouveaux locaux dans le 13^{ème} arrondissement de Paris (avenue de France) ouverts aux professionnels et au public.

La ministre de la Culture salue la pleine mise en œuvre de la loi par le CNM et le travail considérable réalisé par ses équipes. Depuis mars 2020, ce nouvel établissement a en effet fait la preuve de sa capacité à intervenir en urgence aux côtés des professionnels de la filière musicale, dans toutes les esthétiques et pour tous les modèles économiques, pour le spectacle musical et de variétés comme pour la musique enregistrée. Cette action a reposé sur un processus permanent de concertation, en bonne coordination avec les services du ministère de la Culture.

L'Etat, de son côté, a manifesté un soutien sans failles à la filière musicale et sa confiance dans son nouvel opérateur, auquel 145 millions d'euros ont été délégués depuis la crise, pour la seule année 2020. Le CNM sera également doté de 200 M€ dans le cadre du plan de relance en 2021 et 2022, au-delà du renforcement de ses moyens de fonctionnement prévus au projet de loi de finances pour 2021 (+7,5 M€).

Les événements des derniers mois démontrent que l'existence d'un opérateur efficace et dédié à l'ensemble de la filière musicale est une chance pour notre pays, dans cette crise d'une gravité sans précédent.

**Ministère de la Culture
Délégation à l'information
et à la communication**

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr